



PLANÈTE DOMAINES

LE JOURNAL DES DOMAINES

JUILLET 2007

Et Maintenant ?

Depuis le 1er janvier dernier, les missions domaniales sont officiellement sous l'autorité de la DGCP, 2 ans après l'annonce faite lors du CTPM du 7 juillet 2005 par les Ministres.

Une première période a été mise à profit par l'administration pour convaincre les organisations syndicales et l'ensemble des agents concernés par la logique de ce transfert. Pour leur part, le SNUI et Sud-Trésor ont porté les revendications des agents sans se faire entendre sur l'essentiel. Au final, ce transfert s'effectue à perte pour les agents concernés malgré les quelques garanties apportées par le protocole signé entre le DGI et le DGCP.

Depuis le 1er janvier 2007, les agents ont ainsi été confrontés à des conditions d'accueil plus ou moins difficiles, à de nouvelles conditions d'exercice de leurs missions avec moins de moyens sans oublier, bien sûr, la pression des indicateurs découlant de la politique volontariste en matière de gestion du parc immobilier de l'Etat.

Du côté de l'administration, la communication concernant la vente des biens immobiliers de l'Etat a pris un ton triomphant avec l'annonce de résultats de 2006 presque doublés au regard des objectifs. Pour les agents, plusieurs réunions se sont aussi tenues pour le pilotage des missions domaniales : l'une intitulée « journée d'étude domaine », d'autres, plus spécifiques, liées à la Gestion du Patrimoine Privé. Si ces réunions ont été appréciées par les participants, elles ont révélé surtout, pour le SNUI et Sud-Trésor, l'état d'impréparation du transfert des Domaines et le manque de dialogue social et professionnel au préalable. Les comptes-rendus effectués par l'administration sont révélateurs de ces insuffisances.

Ces difficultés prévisibles des agents, le SNUI et Sud-Trésor en avaient évoqué bon nombre lors des réunions en 2006. Ce n'était pas par hasard que le SNUI réclamait un report de ce transfert au 1er septembre 2007 et le pragmatisme aurait dû s'imposer. Mais tel ne semblait pas être le souci des deux administrations avec un dossier transféré par la DGI dans un état d'impréparation évident et un dossier accueilli par la DGCP sans réelle mesure de l'ampleur de la tâche.

Aujourd'hui, il s'agit pour le SNUI et Sud-Trésor de faire un point sur ce transfert avec la tenue d'une commission de suivi comme le prévoit le protocole. Il est surtout urgent que les agents puissent obtenir satisfaction sur leurs revendications et en particulier une véritable reconnaissance pécuniaire des investissements réalisés pour sauvegarder la mission.

C'est en partie le sens du courrier qui a été adressé le 10 juillet au nouveau Ministre, Eric WOERTH, et dont vous trouverez la copie au verso.

Enfin, la question de la fusion DGI/DGCP confirmée par le Ministre ne peut être écartée de l'avenir des missions domaniales. Entre la fusion globale qui placera sous une même autorité les agents de la DGI et de la DGCP (avec toutes les difficultés prévisibles) ou la fusion fiscale qui, au-delà d'une cohérence dans la chaîne de travail assiette-contrôle-recouvrement, maintiendrait les missions domaniales dans la direction actuelle, c'est encore une période de bouleversements qui se profile.

Pour le SNUI et Sud-Trésor, le service public et les conditions de vie au travail des agents seront au cœur de nos revendications face à toutes les hypothèses.



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 – e-mail snui@snui.fr

Paris, le 10 juillet 2007

Laurent GATHIER
Secrétaire Général du SNUI
à
Monsieur Eric WOERTH
Ministre du budget, des comptes publics et de la
fonction publique
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Le transfert des Domaines de la Direction Générale des Impôts à la Direction Générale de la Comptabilité Publique est effectif depuis le 1er janvier 2007. Ce transfert de missions s'est accompagné du transfert d'agents correspondants.

A cette fin, les directeurs généraux de ces deux administrations ont signé le 4 septembre un protocole de gestion des personnels concernés après avoir consulté les organisations syndicales durant l'été 2006.

Le SNUI a porté les revendications des agents mais seuls quelques aménagements ont été retenus. Ce transfert, qui a été imposé aux agents, ne s'est traduit finalement que par des mesures régressives au regard de ce qu'ils connaissaient à la DGI.

C'est le cas notamment du régime de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail où à la DGI, les agents bénéficient d'un régime individuel du temps de travail obtenu après d'âpres négociations. A la DGCP, les agents sont soumis à un régime collectif des modalités de temps de travail dépendant du service d'affectation.

Plus récemment, des agents placés dans le périmètre de mise à disposition de la DGCP et ayant réussi avec succès un concours de la DGI se sont vu refuser les modalités de congés annuels en vigueur à la DGI avant l'entrée à l'Ecole Nationale des Impôts sous prétexte que la gestion de leur congé dépend de l'autorité fonctionnelle de la DGCP. Cette mesure constitue, pour eux, une régression supplémentaire.

Le SNUI ne peut accepter que ces agents, n'ayant jamais obtenu de reconnaissance des efforts fournis et notamment dans le cadre du transfert, ne soient une fois de plus pénalisés. Il faut savoir aussi, qu'à l'ENI, les agents ne bénéficient pas de congés annuels mais de suspension de cours imposée dans le programme de scolarité. Cette disparité se traduit notamment par un nombre de jours de suspension moins important à l'ENI que ceux dont bénéficient nos collègues en scolarité à l'Ecole Nationale du Trésor.

Le SNUI vous demande donc d'appliquer les dispositions prévues à la DGI pour les quelques agents concernés et ayant concouru avec succès pour l'accès à un grade supérieur.

Enfin, ce courrier est aussi l'occasion de rappeler qu'une commission de suivi était prévue dans le cadre de ce transfert. Cette commission n'a, à ce jour, jamais été réunie. Face aux nombreuses difficultés auxquelles les agents sont confrontés, le SNUI souhaite que les engagements pris soient tenus.

En attendant des suites favorables à nos requêtes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général,
Laurent GATHIER